

Ce n'est pas de grandes entreprises disposant de ressources dont il s'agit en l'occurrence, mais bien de propriétaires dont les intérêts hypothécaires ont augmenté et qui se trouvent de ce fait en de très sérieuses difficultés financières. On pourra alléguer que les tribunaux n'ont pas à se soucier de la situation financière du demandeur. Quoi qu'il en soit, la loi ne devrait pas permettre à une société ou à qui que ce soit de priver par contrat un citoyen de ses droits.

Il y en a qui voudraient vous faire croire qu'un contrat est un contrat et que tout est dit. C'est en fait ce qu'a dit le ministre de la Consommation et des Corporations (M^{me} Erola), même si elle a dit que les propriétaires ainsi en difficultés lui causaient bien du souci.

Ce n'est pas non plus une façon d'excuser les sociétés fiduciaires. Nous avons la preuve que la société fiduciaire en question n'a jamais discuté avec ses éventuels clients des dispositions de l'article 10 de la loi sur les intérêts. A l'étape des négociations, elle n'a pas fait état en leur présence de surcharge au niveau des intérêts. Autrement dit, dans la majorité des cas, les sociétés fiduciaires n'ont pas négocié de bonne foi.

Nous avons réussi à obtenir quelques réponses à ces questions lorsque l'Association des sociétés fiduciaires a comparu devant notre comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, mais nous n'avons pas réussi à aller au fond des choses parce que le président du comité a jugé que l'association en question était là pour autre chose.

Nous devons continuer à poser des questions et à signaler la chose au Parlement. Parfois je me demande si quelqu'un nous écoute ou se préoccupe de cette situation; peut-être espère-t-on que nous allons nous lasser à la longue et que les sociétés fiduciaires en question auront réussi la plus grosse escroquerie de notre histoire.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, sans doute que tout comme le gouvernement et moi-même, le député de Burlington (M. Kempling) se fait beaucoup de souci à propos de cette affaire. Quant à moi, je lui sais gré des questions qu'il pose et de l'initiative qu'il prend, fournissant ainsi au gouvernement l'occasion de s'expliquer sur les mesures qu'il a prises et qu'il pourrait prendre à l'avenir.

Je faisais, moi aussi, parti du comité des finances lorsque celui-ci a choisi de propos délibéré de poser des questions à ce sujet à l'Association des sociétés fiduciaires. Il a dû se rendre compte tout comme moi que nous sommes en quelque sorte sur la corde raide. D'une part, comme le député l'a si bien dit, nous devons voir si ces propriétaires n'ont pas été victimes d'une fraude ou du moins induits en erreur. Mais nous ne voulons pas ruiner le marché des prêts hypothécaires pour régler ces quelques cas et le député le sait fort bien.

• (1815)

Quelle mesure le gouvernement a-t-il prise à ce propos? Je rappelle tout d'abord que le Régime canadien de renouvellement hypothécaire était toujours en vigueur. J'ai aidé personnellement l'un de mes électeurs à obtenir une subvention de \$3,000 dans le cadre de ce programme pour amortir un peu ses versements hypothécaires. Cette subvention existe toujours pour ceux qui en ont besoin. C'est une excellente soupape de sécurité pour les propriétaires de maison.

L'ajournement

Deuxièmement, le ministre de la Consommation et des Corporations (M^{me} Erola) a déclaré qu'elle avait demandé au directeur des enquêtes et des recherches de voir s'il n'y avait pas eu d'infractions criminelles, aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Troisièmement, le gouvernement a clairement laissé entendre qu'il voulait renforcer la loi sur les taux d'intérêts pour empêcher de pareilles manœuvres trompeuses de se reproduire à l'avenir.

Finalement, il faut bien rappeler à tous les Canadiens que lorsqu'ils contractent une hypothèque, ils sont liés par le contrat qu'ils ont signé.

Sauf erreur, il y a eu environ 750,000 personnes qui ont subi une hausse des taux d'intérêt au cours de ce qui a été une véritable crise, c'est-à-dire entre 1981 et 1982. De ce nombre, 80 p. 100 ou 600,000 personnes n'ont signé que des hypothèques à court terme et maintenant leur problème est résolu puisque les taux d'intérêt hypothécaire sont tombés de beaucoup depuis lors.

La grande majorité des autres savaient ce qu'ils voulaient. Ils ont renouvelé leurs hypothèques pour quatre ou cinq ans parce qu'ils ne voulaient plus avoir de surprise désagréable. Quant au reste, ce sont des cas qu'il faudrait examiner sans compromettre pour autant tout le marché hypothécaire, mais sans non plus laisser passer, sans mot dire, des pratiques discutables ou trompeuses. Je suis d'accord sur ce point avec le député de Burlington.

L'ÉNERGIE—LES REMBLAIS RADIOACTIFS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, le 23 septembre, j'ai pris la parole pour poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien) concernant un terrain qui avait été remblayé à Surrey en 1975. L'un de mes électeurs a acheté un terrain commercial de bonne valeur pour sa propre entreprise et il a appris plus tard que ce terrain avait été remblayé avec de la terre venant de l'extérieur de la Colombie-Britannique, une terre un peu radioactive à cause du thorium qu'elle contient, et les gens de l'endroit, surtout les employés qui travaillent dans cette entreprise, craignent maintenant d'être exposés à ce faible taux de radiation. Il se peut qu'ils ne courent aucun danger dans l'immédiat, qui sait.

Je m'occupe de ce problème depuis 1978. En fait, monsieur le Président, j'ai en main une lettre de l'ex-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, un certain Alastair Gillespie très connu depuis l'affaire du «Coalgate».

Une voix: C'est un coup bas.

M. Friesen: Voici ce qu'il m'écrivait dans le dernier paragraphe de sa lettre: «J'ai demandé à la CCEA d'examiner en priorité comment résoudre ce problème pour calmer les inquiétudes de la population de Surrey.» C'était en 1978. Si c'est là la diligence avec laquelle travaille le gouvernement actuel, il n'est pas étonnant que le pays soit dans un tel pétrin. A l'époque, je ne connaissais pas les coordonnées de cette escroquerie.

Un ancien député libéral, un certain Mark Smerchanski, du sud du Manitoba, était propriétaire d'une entreprise appelée Fundy Chemical. Il a représenté une circonscription du sud du Manitoba de 1968 à 1972. Il a été battu lors des élections de